

M. P. CRAHAY  
Directeur de la Direction des  
Monuments et des Sites -AATL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2043-0537/01/2006-032PR  
N/Réf. : GM/BXL2.441/s.433  
Annexe : 1dossier A3

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Persil 6-8. restitution de la polychromie du Grand Temple (Temple d'Amon-Râ). Avis de principe.  
*Dossier traité par Philippe Piéreuse.*

En réponse à votre demande du 9 avril 2008, confirmée par votre lettre du 23 avril 2008 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 avril 2008, notre Assemblée a formulé l'avis de principe suivant.

La demande de principe porte sur une étude préalable réalisée en vue de la reconstitution de la polychromie du Grand Temple ou temple d'Amon-Râ du complexe maçonnique des *Amis Philantropes*, situé rue du Persil, ainsi que sur des propositions ayant comme principal objectif d'améliorer l'acoustique et l'éclairage du temple. Une étude historique a été jointe au dossier qui comprend non seulement une notice historique du bâtiment à proprement parler, mais également une analyse des sources d'inspiration de la polychromie et de la symbolique exprimée par l'iconographie et les couleurs. En résumé, le complexe a été réalisé en 1877-78 selon les plans de l'architecte Adolphe Samyn, assisté par Ernest Hendrickx et Leon De Blois. Notons dans ce cadre que la façade reproduite dans le dossier ne concerne en réalité pas celle du complexe de la rue du Persil, mais celle du temple des *Vrais amis de l'Union et du Progrès Réunis* du Marché au Poulet, réalisé par Antoine Trappeniers. Les peintures décoratives du Grand Temple de la rue du Persil et les travaux de dorures étaient de la main de Gustave Janlet. Les tableaux allégoriques ont été réalisés par Louis Delbeke d'après les cartons de Jan Verhas. La principale source d'inspiration des décors peints et de leur polychromie était les planches gravées ou lithographiées publiées dans *La Description de l'Egypte* (1809) et dans *The Grammar of Ornament* de Owen Jones (1856). Le Grand Temple de la rue du Persil a servi de modèle à bien d'autres temples maçonniques en Belgique et en Europe qui ont toutefois tous été démolis par après (p.ex. à Anvers, Nimègue et Lille).

La décoration intérieure d'origine est documentée par une photographie de 1883 prise par les frères Albert et Alfred Gêruzet et signée par Adolphe Samyn. La polychromie a disparu en 1937, au moment où le grand temple a dû être démantelé, exceptée la paroi ouest, pour des raisons de stabilité. Ces travaux, dirigés par l'architecte Charles Lambrichs, allaient de pair avec la réalisation d'une nouvelle structure en béton armé et la reconstruction du décor en staff selon les modèles d'origine. Le plafond originel, en forme de vélarium, fut à ce moment remplacé par un nouveau plafond à caissons. La reconstruction du temple fut achevée en avril

1940, mis à part de la polychromie. Celle-ci n'a jamais été réalisée, malgré le projet de Lambrichs qui proposait en 1932 (et non pas en 1940 comme il est mentionné dans le dossier) un projet de polychromie présenté sous forme d'une aquarelle.

### **Reconstitution de la polychromie**

La demande de principe porte en premier lieu sur la reconstitution de la polychromie et la mise en couleur du plafond selon la proposition de Lambrichs. Les différentes sources qui documentent cette polychromie et qui ont été analysées sont:

- les traces de la polychromie originelle de 1878 sur la paroi ouest,
- 15 fragments de la décoration d'origine, conservés in situ,
- la photo des frères Géruzet,
- les 4 lithographies publiées en 1884 dans *l'Emulation*,
- l'aquarelle de Charles Lambrichs de 1932 ;

***La Commission souscrit au principe de la reconstitution de la polychromie d'origine, qu'elle avait elle-même conseillé dans son avis du 17/07/1996 relatif à la proposition de classement du complexe maçonnique.*** Elle estime que les recherches effectuées permettent effectivement d'atteindre une reconstitution dûment motivée sur le plan scientifique. Elle signale toutefois qu'une erreur est apparue dans la simulation de la polychromie jointe au dossier. En effet, sur les dessins, les portes sont systématiquement indiquées en rouge (NCS S 1580). Les portes existantes sont toutefois de couleur bronze (ce qui correspond à d'autres exemples, tels que le temple maçonnique de la rue de Laeken) ; la couleur rouge visible sur le projet de Lambrichs à la hauteur des portes ne concerne pas les portes mêmes mais des rideaux situés devant celles-ci. ***La CRMS demande, dès lors, de poursuivre la recherche pour ce qui concerne la couleur des portes et de modifier la proposition de mise en couleur en conséquence.*** Elle s'interroge, en outre, sur le dessin du ciel étoilé au niveau du plafond qui est visible sur les dessins et qui ne correspond pas à l'aquarelle de Lambrichs.

Elle signale, enfin, que les dessins réalisés par ordinateur créent une image très dure et « aplatie » de la situation projetée et reflètent mal l'effet qu'on souhaite obtenir. Des dessins réalisés à l'aquarelle auraient, dans ce sens, pu donner un image beaucoup plus réaliste.

### **Restauration des tableaux allégorique**

Les tableaux allégoriques, de Verhas/Verbeke seront restaurés. ***La Commission estime que l'étude préalable à effectuer en vue de cette restauration ne devrait pas seulement comprendre des essais de nettoyage (tel que prévus dans le dossier actuel) mais être menée plus loin.*** Il convient, en effet, d'étudier l'état originel des tableaux puisque ceux-ci présentent nombre de surpeints et de retouches qui sont visibles à l'œil nu. Par la même occasion, il y a lieu de vérifier si les tableaux étaient vernis ou pas à l'origine. La Commission a également pu constater que la série des tableaux situés du côté sud sont de qualité supérieure par rapport à celle de la série nord. Cet aspect mérite aussi d'être approfondi. En outre, il y a lieu d'essayer de déterminer l'emplacement originel des différents tableaux dont l'ordre a vraisemblablement été modifié. Enfin, la CRMS signale qu'il ne s'agit pas de toiles marouflées, comme le mentionne le dossier, mais de toiles tendues sur cadre (du moins pour ce qui concerne les tableaux situés sur les parois nord et sud).

Dans le cadre des recherches à mener, la CRMS peut déjà renseigner l'étude de R. BICKINX, *Kunstschilder Louis Delbeke*, publié dans *Verhandelingen KBA* en 1950 et dans laquelle les esquisses des tableaux, conservées à l'époque par la loge, ont été publiées.

### **Propositions pour améliorer l'acoustique du temple**

L'acoustique du Grand Temple est aujourd'hui très mauvaise et il présente une réverbération de sons excessive. Le projet envisage, dès lors, d'améliorer l'acoustique par différentes interventions. Cet aspect de l'étude préalable a été confié à un bureau spécialisé en la matière. Sur base de cette étude, on propose de résoudre le problème par l'application d'un revêtement absorbant sur les parties planes des parois, sans porter atteinte aux décors. Plus concrètement, il est proposé de poser des plaques de laine minérale dans les caissons du plafond avec un plenum de 30 cm. Pour les parois verticales, le dossier préconise un tissu tendu de 50 mm - ou éventuellement un enduit absorbant (qui serait quelque peu moins efficace) - à placer entre les colonnes et sur le fronton et le fond de la logette derrière le fauteuil de la présidence.

***La CRMS comprend qu'il est nécessaire d'améliorer l'acoustique du Grand Temple. Elle estime toutefois que les interventions qui sont mises en avant dans le présent dossier sont sommaires et soulèvent nombre de questions, en particulier pour ce qui concerne leur impact sur les décors existants.*** Cette question se pose, notamment, par rapport au plafond où un plenum de 30 cm modifierait la profondeur des caissons et, par conséquent, la polychromie des caissons telle que prévue par Lambrichs. ***La Commission demande, dès lors, de poursuivre l'étude sur ce point et de réduire au maximum les interventions qui sont de nature à influencer les décors. Elle estime également que les dispositifs à mettre en place pour améliorer l'acoustique ne peuvent pas entraver la reconstitution fidèle de la polychromie.*** Dans ce cadre, elle s'interroge également sur la durabilité de la polychromie sur ce type de support.

De manière générale, la CRMS demande de plutôt étudier les possibilités d'améliorer l'acoustique au moyen d'interventions légères et réversibles ; dans ce sens, on pourrait envisager de remplacer, par exemple, le revêtement des chaises, de replacer des rideaux où il y en avait ou de placer éventuellement un tapis sur le sol. Elle se tient à la disposition des auteurs de projet et de la DMS pour examiner la pertinence de ce type de dispositifs dans le cadre de l'amélioration de l'acoustique.

Pour résoudre le problème de l'acoustique, on propose également de renouveler le système de sonorisation. Dans ce cadre, la CRMS estime que les principes énoncés dans le présent dossier sont pertinents ; elle demande toutefois d'en renseigner tous les détails dans la demande d'avis conforme.

### **Plan d'éclairage**

L'éclairage actuel du Grand temple est insuffisant et pas de nature à mettre en valeur la polychromie qui sera restituée. Le présent dossier donne quelques pistes pour améliorer l'éclairage, tout en indiquant qu'une réflexion plus approfondie devrait encore être menée, ainsi que des tests in situ, lorsque la polychromie sera réalisée. Les grandes lignes du nouvel éclairage sont les suivantes:

- le maintien des lustres existants tout en remplaçant les lampes par de nouvelles ampoules plus lumineuses,
- l'installation de spots pour augmenter la luminosité au milieu de l'espace,

- le placement de spots entre les colonnettes,
- l'éclairage indirect des niches derrière les stalle du Vénérable Maître,
- l'éclairage au moyen de LED des escaliers du podium.

En outre, quelques simulations d'éclairage ont été jointes au dossier.

***La CRMS souscrit évidemment à la réalisation d'un éclairage qui mettra en valeur le grand temple, ses décors et sa nouvelle polychromie. Elle estime toutefois que les propositions actuelles restent très sommaires ; elles sont parfois difficiles à comprendre et contradictoires entre elles ou par rapport aux autres aspects du dossier.*** Ainsi, les lustres existants, qui ne sont d'ailleurs pas documentés dans le dossier, ne figurent pas sur les simulations d'éclairage. Ceux-ci montrent, par contre, dans la partie centrale des caissons du plafond 12 petits spots encastrés, imitant vraisemblablement des étoiles. Ceci semble cependant contradictoire avec la reconstitution fidèle de la polychromie du plafond telle que conçue par Lambrichs.

***De manière générale, la CRMS demande que l'étude sur l'éclairage du Grand Temple soit poursuivie. Dans ce cadre, elle s'interroge également sur la localisation des gainages, sur les modèles de luminaires, etc., ainsi que sur leur impact sur les décors et la future polychromie. Cet impact devrait en tout état de cause être réduit au maximum et documenté au moyen de plans d'électricité détaillés. En outre, il semble important de conserver la lecture de l'ensemble du temple et d'éviter d'éclairer des éléments de manière trop ponctuelle, ce qui créerait un effet fort « dramatique ».***

#### **Travaux structurels**

En 2004, un audit structurel a été effectué par un bureau de stabilité. En effet, d'importants travaux de construction autour du complexe maçonnique, notamment dans les années 1970 et 1980, avaient causé de perturbations considérables du sol suite auxquelles des fissures étaient apparues dans le Grand Temple. Selon le dossier, ces problèmes ont été résolus entre temps et les fissures ont été réparées (partiellement ? Le dossier mentionne, en effet, qu'une restauration des fissures est également prévue). ***La CRMS s'interroge, dans ce cadre, sur l'éventuelle nécessité de placer des témoins pour vérifier si les fissures se sont effectivement stabilisées.*** Le présent dossier propose également d'introduire des joints souples pour permettre au bâtiment de bouger sans provoquer des fissures décors. ***La Commission ne s'oppose pas à cette dernière intervention pour autant qu'elle s'avère indispensable. En outre, tous les détails d'exécution de cette opération devront être joints au dossier de demande de permis.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

En l'absence du Président,  
G. VANDERHULST